

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 07 décembre 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 01/12/2022

Présents : 21

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-deux et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 3

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Didier VORDY, Rémy AFFRE

Votants: 24

Pour: 24

Contre: 0

Représentés: Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE par Christian BIES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Catherine COMBES, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Le Pays se fixe, pour 2023, les objectifs suivants permettant la mise en œuvre de la politique contractuelle territoriale, de développement et d'attractivité, de cadre de vie durable et d'habitat.

Développement et attractivité

Afin d'accompagner le développement et l'attractivité territoriale, le Pays se propose d'intervenir sur différents axes portant sur l'économie, l'agriculture et la forêt, l'alimentation, l'oenotourisme et le patrimoine.

L'économie en direction de l'entreprise, avec l'accompagnement individuel des entreprises en fonction des demandes et besoins communautaires.

L'économie agricole, alimentaire et forestière avec :

- l'accompagnement et l'animation de la **filière des plantes à parfum aromatiques et médicinales** ;
- la mise en œuvre et l'animation du programme d'actions partenariales dans le cadre du **Projet Alimentaire Territorial** autour des quatre axes de réflexions et de travail retenus localement :
 - L'accès au foncier et la relocalisation de l'agriculture nourricière ;
 - Le développement et le renforcement de la logistique et des circuits de proximité collectifs, pour un meilleur fonctionnement du système alimentaire local ;
 - La commercialisation et la promotion des productions locales ;
 - La sensibilisation et l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous ;
 - Vers une alimentation respectueuse de nos ressources et adaptée aux changements climatiques.
- l'appui au développement, la valorisation et la requalification de la **ressource bois de châtaigniers** ;
- l'animation du label « **Vignobles et Découvertes** », avec la poursuite du programme d'actions :
 - animation du réseau des partenaires « Vignobles et Découvertes - Minervois, Saint-Chinian, Faugères en Haut Languedoc » et développement d'outils sur la thématique gastronomie et vin ;
 - mise en œuvre d'événementiels et d'actions de communication : programmation RDV au Pays et Fascinants week-ends... ;

- déploiement de l'action de coopération du comporte (campagne de communication, formations... ;
- participation aux manifestations déployées à l'échelle départementale dans le cadre de l'oenotour, dans le cadre du réseau des destinations Vignobles et Découvertes animées par Hérault Tourisme + à l'échelle régionale dans le cadre du réseau des destinations Vignobles et Découvertes animées par le CRT Occitanie et à l'échelle nationale dans le cadre de la Fédération nationale des destinations Vignobles et Découvertes.

L'animation du « **Pays d'art et d'histoire** »

- la mise en synergie du réseau d'acteurs du patrimoine (sites patrimoniaux, associations et équipements culturels) à travers des actions structurantes ;
- l'élaboration des temps du patrimoine, programme d'animations dédiées aux patrimoines (conférences, ateliers, événements...);
- l'accompagnement méthodologique et technique de projets patrimoniaux ;
- la création d'un maillage territorial de sites patrimoniaux mis en tourisme (sécurisation de sites, signalétique d'interprétation) ;
- le soutien à la médiation patrimoniale professionnelle et amateur (formation) ;
- la création d'outils de connaissance et de valorisation (éditions, expositions).

Le déploiement de la **politique muséale à travers une mission Musée** :

- accompagnement des 3 musées de France (Musée de Préhistoire de Saint-Pons de Thomières, Musée de la Cloche et de la Sonnaile d'Hérépian, Musée archéologique de Minerve ;
- animation du réseau des musées sur le territoire du Pays d'art et d'histoire
- réalisation du catalogue des objets remarquables et livret à destination du jeune public, de formations du réseau et mutualisation de matériel ;
- conseils, ingénierie et accompagnement méthodologique et technique de projets liés aux musées ou espaces muséographiques.

Le renforcement de la **mission d'inventaire du patrimoine**, à travers une opération pluriannuelle d'inventaire constituant un outil de connaissance et de valorisation des patrimoines (base de données, restitutions publiques, éditions) ;

- l'inventaire topographique (toutes les composantes du patrimoine bâti et mobilier, de manière exhaustive sur une commune) ;
- l'inventaire thématique sur une seule composante du patrimoine : le patrimoine hydraulique.

La mise en œuvre du **Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine en réseau** du Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles.

Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian »

Le Pays est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » dans le cadre d'une gouvernance dédiée. La mise en œuvre de l'Opération Grand Site portera sur :

- l'animation, la coordination et le suivi de la démarche « Opération Grand Site ou Grand Site de France en projet » ;
- l'accompagnement et le suivi d'opérations en cours (paysage, agriculture, patrimoine, espaces publics, fréquentation accueil et information...);
- la mise en œuvre de l'assistance architecturale et paysagère du Grand Site ;
- l'élaboration du schéma de restauration des points noirs ;
- le suivi du schéma de développement agricole du Grand Site (phase 1) et le lancement du schéma (phase 2) ;
- l'élaboration de l'étude d'aide à la décision pour la gestion du musée de Minerve (Musée de France) ;
- l'élaboration du schéma d'accueil et de découverte ;
- le suivi et la communication du projet Escapade Nature Sans Voiture entre les Grands Sites de Béziers, Minerve et Carcassonne ;
- l'élaboration du plan de communication OGS ;
- le lancement de la mission d'appui à la candidature au label Grand Site de France.

Politique de l'habitat

Depuis la création du Pays Haut Languedoc et Vignobles l'ambition politique des élus s'est traduite par la mise en œuvre de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire. Les communautés de communes ont confié cette mission au Pays aussi bien pour la mise en œuvre opérationnelle de différents programmes successifs que pour le suivi-animation en régie.

La politique de l'habitat s'appuiera sur le nouveau Programme d'Intérêt Général (2022-2027), opération d'amélioration de l'habitat dont les interventions demeurent inchangées sur :

- le traitement de la précarité énergétique ;
- la lutte contre l'habitat indigne et indécent ;
- les travaux d'adaptation pour maintenir les personnes en perte d'autonomie ou handicapées dans leur logement ;
- le développement de l'offre locative privée et publique.

L'équipe habitat est habilitée, par le biais d'un conventionnement, à constituer des dossiers CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) dont l'aide servira de cofinancement au dossier ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Dans le cadre du Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne, l'équipe animera une cellule locale d'habitat indigne.

Les conventions spécifiques avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) ... et l'Agence Régionale de la Santé seront poursuivies.

L'action d'accompagnement « Colorons le Pays », action portant sur les façades sera poursuivie.

Deux conseils spécifiques viennent renforcer la politique de l'habitat :

- conseil architectural aux particuliers assuré, dans le cadre d'un partenariat avec le CAUE, (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) une fois par mois, sous forme de permanences, sur le territoire ;
- conseil et information en matière d'économie d'énergies auprès des propriétaires par le Guichet Unique.

Depuis 2015, le Pays Haut Languedoc et Vignobles est labellisé « **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte** » et accompagne sur son territoire des projets innovants faisant émerger des nouveaux modèles de consommation et des opérations de réduction des consommations énergétiques. Dans ce cadre, le syndicat mixte s'est inscrit dans la démarche TEPOS (**Territoire à Énergie POSitive**) en 2018 et souhaite s'engager sur plusieurs actions :

- l'animation du Guichet Rénov'Occitanie qui assure un rôle de conseil et d'information auprès des particuliers dans leurs parcours de rénovation de l'habitat privé ;
- la lutte contre la pollution lumineuse par une action d'information/sensibilisation « Le jour de la nuit » et à travers un programme d'accompagnement des collectivités à l'expérimentation de l'extinction nocturne en partenariat avec le PNR et Hérault Énergies ;
- l'accompagnement d'une Conseillère en Énergie Partagée auprès des communes adhérentes pour réaliser des diagnostics du patrimoine public en vue de réduire les consommations d'énergie et le suivi des projets pour valoriser des certificats d'économie d'énergie ;
- l'appui méthodologique au suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes Les Avant-Monts dans le cadre d'une convention d'accompagnement ;
- l'animation et la communication autour du cadastre solaire réalisé en partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Cet outil, destiné aux particuliers et aux établissements tertiaires, permet de consulter le potentiel énergétique des toitures et terrasses du territoire et d'analyser la rentabilité économique d'une éventuelle installation. Des démarches d'accompagnement notamment pour le développement des panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments publics seront également menés en lien avec Hérault Énergies ;
- la mise en place d'actions de communication, de temps d'animation « Les nuits de la thermographie » et de visites de sites démonstratifs et programme Éco-Ambassadeurs dédiée à la "Rénovation et Écogestes" ;
- la poursuite d'une veille sur les dispositifs et appels à projets permettant de contribuer à la faisabilité du scénario TEPOS et leur porté à connaissance auprès des acteurs locaux.

Cadre de vie durable

Le Pays aura vocation à mettre en œuvre des actions de mobilisation et d'information sur les enjeux d'adaptation et d'atténuation au dérèglement climatique à travers notamment des interventions auprès de publics cibles pour développer et partager la connaissance sur ces enjeux.

En tant que lauréat TENMOD "Territoires de Nouvelles MOBilités Durables", un Plan de Mobilité Simplifié Écologique et Solidaire sera élaboré à l'échelle des quatre communautés de communes. A travers la mise en place d'une étude écomobilité et d'une concertation élargie, ce projet aura pour objectif d'identifier les enjeux et les attentes du territoire pour développer des solutions de mobilité adaptées et les intégrer dans le futur Contrat Opérationnel de Mobilité de la Région Occitanie.

Tournée vers la qualité de vie, la santé est associée à la notion de bien-être et de cadre de vie. Le Pays porte un second Contrat Local de Santé portant sur trois axes :

- améliorer l'accès aux soins de premier recours et aux soins urgents ;
- faciliter l'autonomie des personnes à risque de fragilité ;
- développer des comportements et des environnements favorables à la santé.

Le travail de la mission sera positionné sur la mise en place de nouvelles actions du Contrat Local de Santé :

- mise en œuvre et animation d'un conseil local de santé mentale ;
- réflexion sur l'amélioration de la réponse aux soins urgents.

Seront également poursuivies les actions en cours :

- accompagnement des MSP et des dynamiques d'exercice de soins coordonnés ;
- participation au suivi des projets d'exercice de soins coordonnés ;
- poursuivre la mise en œuvre du schéma territorial en addictologie ;
- appui des acteurs du territoire dans la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé mise en œuvre du plan territorial d'attractivité défini par le comité départemental d'attractivité.

Dans le cadre d'une politique globale de développement à l'échelle du massif du Caroux, le pôle de pleine nature sera poursuivi et le territoire se positionnera pour répondre au nouvel appel à projets de la nouvelle génération. Des actions sport/santé pourront se développer à cette échelle et plus largement. Une action de communication dans les Gorges d'Héric sera mise en œuvre.

Par ailleurs, le territoire s'appuie sur une offre d'itinérance structurée, il s'agira de poursuivre un travail d'animation et de coordination pour maintenir une qualité d'offres affinitaires.

La colonne vertébrale Orb est identifiée comme élément majeur structurant du territoire. Le Pays accompagnera une démarche globale de réflexion autour du fleuve et portant sur des axes transversaux (usages, fréquentation, qualité de l'accueil et des sites, qualité de baignade...).

Politiques contractuelles

La nouvelle génération de fonds européens LEADER/FEADER, ATI/FEDER et des nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 représente l'opportunité pour rechercher la convergence de l'ensemble des outils en faveur du développement du territoire au service d'un même projet de territoire et d'une stratégie territoriale unique. Dans cette perspective, l'année 2022 a permis d'élaborer trois candidatures à l'échelle du Pays Haut Languedoc et Vignobles mettant en exergue la force du projet partagé.

Le Pays assure le rôle d'entraîneur, d'animateur et de coordonnateur des politiques contractuelles du territoire. Il assure également la conduite des missions d'ingénierie auprès de ses partenaires, sous forme d'assistance technique, administrative et financière auprès des acteurs locaux, porteurs de projet tant publics (communautés de communes, communes) que privés (associations locales, groupements professionnels, ...).

Europe : LEADER/FEADER 2023-2027

LEADER (acronyme de Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ce dispositif permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie. La candidature Leader a été conçue en complémentarité avec le Contrat Territorial Occitanie et l'ATI/FEDER. La candidature a été déposée le 28 octobre dernier. La sélection de la candidature se fera normalement avant la fin de l'année avec une convention effective au 1^{er} trimestre 2023 ; le début de programmation pourrait suivre. En tant que gestionnaire, le Pays mettra en œuvre le programme européen Lieux de vie, terres d'envies. Ce programme porte sur l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques, sur l'amélioration des conditions de mobilité, sur les problématiques de santé, sur la reprise des exploitations agricoles et la diminution des surfaces en friche, sur le maintien du tissu économique et sur l'amélioration du cadre de vie. Le programme se décline autour de trois entrées thématiques :

1. Accompagner l'adaptation aux changements ;
2. Soutenir une économie et un système alimentaire de proximité et durable ;
3. Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie.

Europe FEDER-FSE 2021-2027

La candidature déposée le 16 septembre 2022 sera étudiée par l'Autorité de gestion avant la fin de l'année. Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objet la sélection des territoires signataires d'un Contrat Territorial Occitanie qui porteront des Approches Territoriales Intégrées dans le cadre du programme FEDER-FSE+ sur la période 2021-2027, afin de favoriser la cohésion territoriale et de contribuer au rééquilibrage de l'ensemble du territoire de la Région Occitanie. Seules les candidatures retenues permettront l'accès des projets de leur territoire aux mesures FEDER de la priorité 5 du Programme Régional 2021-2027. La cinquième priorité du programme, intitulée « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources », a pour objectif de soutenir les stratégies de développement pilotées au niveau local, le développement urbain durable, et de promouvoir le rééquilibrage territorial avec les zones rurales. Dans cette priorité, cinq grandes thématiques sont fléchées :

- Améliorer le cadre de vie des habitants ;

- Lutter contre la désertification médicale ;
- Développer l'hébergement d'urgence, à destination des populations fragiles et marginalisées ;
- Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous ;
- Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure.

En tant que territoire organisé, le Pays accompagnera les maîtres d'ouvrages du territoire pour mobiliser des fonds s'insérant dans les thématiques citées ci-dessus.

État : Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026

Signé en décembre 2021, ce contrat, élaboré en partenariat avec les communautés de communes : Grand Orb, Sud Hérault, du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire.

Le Pays accompagne, met en œuvre et anime le Contrat de Relance et de Transition Écologique par un accompagnement méthodologique et technique des projets structurants, ainsi que le suivi du dispositif des Petites Villes de Demain. Il co-élabore également le programme opérationnel annuel.

Région : Contrat territorial Occitanie 2022-2028 avec le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Ce contrat, élaboré en partenariat avec les communautés de communes : Grand Orb, Sud Hérault, du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, constitue le cadre privilégié stratégique et de gestion avec le territoire pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT. Il contribue à encourager les dynamiques innovantes et à accompagner les projets les plus structurants.

Le Pays accompagne, met en œuvre et anime le contrat par un accompagnement méthodologique et technique des projets structurants, ainsi que le suivi du dispositif des bourgs-centres. Il co-élabore également le programme opérationnel annuel. Le Pays identifiera durant l'année les projets pouvant faire l'objet de fiches d'expérimentation à proposer à la Région.

Je vous propose donc de vous prononcer sur les orientations budgétaires suivantes pour 2023 qui reflètent les priorités d'actions précédemment énumérées.

A) Section de fonctionnement

Recettes :

1. Cotisations statutaires :

Les cotisations des communautés de communes sont maintenues à **4 €** par habitant (93 643 habitants, pop DGF 2022), représentant un montant estimé de **374 572 €**.

La cotisation du Département de l'Hérault est estimé à **409 805 €**.

2. Participation sur projets :

Les programmes d'actions 2023 sollicite le financement de nombreux partenaires :

Participation de l'État : **493 905 €**

Participation de la Région Occitanie : **172 404 €**

Participation du Département de l'Hérault : **220 625 €**

Participation des Communautés de communes : **118 324 €**

Participation de l'Europe : **648 650 €**

Participation des autres organismes (CARSAT, CAF, ADEME...) : **38 450 €**

3. Autres recettes (régie de recettes, remboursement divers...) à 2 500 €.

4. Recettes liées aux amortissements (mouvement d'ordre) : 391 548 € (sur la base de l'exercice 2022).

Dépenses :

Achats : **61 035 €**. Prévision à la hausse du fait de l'inflation et du coût des carburants

Charges externes et services extérieurs : **804 307 €** en baisse autour de 10 % par rapport à 2022

Taxes diverses : **8 889 €**

Charges de personnel : **1 519 342 €**

Le budget comprend 29 agents permanents et 1 non permanent

Charges de gestion courantes : **41 451 €**

Charges financières : **8 000 €** prévus en remboursement des intérêts de la ligne de trésorerie.

Charges exceptionnelles : **1 000 €**

Amortissements (opérations d'ordre) : **426 759 €** (sur la base de l'exercice 2022).

Le **montant du budget de fonctionnement** du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'élève à 2 870 783 € en recettes et en dépenses pour l'exercice 2023 (2 827 023 € en 2022 et 2 498 202 € en 2021). (L'adoption du compte administratif étant postérieure à celui du budget primitif, les reports du compte administratif 2022 ne sont pas pris en compte).

B) Section d'investissement

Recettes :

Les recettes d'investissement sont composées de :

FCTVA pour un montant prévu de : **10 000 €** (Récupération de la TVA sur l'achat des bornes)

Subvention de la Région : **50 000 €** (Opération façades)

Subvention du Département : **50 000 €** (Opération façades)

Subvention des Communautés de communes : **50 000 €** (Opération façades)

Amortissements (opération d'ordre qui contrebalance les amortissements inscrits en dépenses de fonctionnement) : **426 759 €**. Ils servent à étaler les dépenses d'équipements et les subventions versées.

Dépenses :

Les dépenses d'investissement se répartissent ainsi :

Subventions d'investissement versées : **175 711 €**. En forte baisse due à l'arrêt de l'opération collective de modernisation.

Immobilisations corporelles : **19 500 €**. En baisse par rapport à l'année précédente.

Amortissements (opération d'ordre qui contre balance les amortissements inscrits en recettes de fonctionnement) : **391 548 €**. Ils servent à amortir les subventions d'investissements reçus.

Le budget d'investissement s'équilibre pour un montant de **586 759 €**.

Le budget total du Pays Haut Languedoc et Vignobles, fonctionnement et investissement s'élèvera donc **pour 2023 à la somme de 3 457 542 €**. Il s'élevait en 2022 à 3 721 282 € et à 3 198 824 € en 2021.

Le Président prie l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Comité Syndical, prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Fait à Cessenon-sur-Orb

Le Président,
Jean ARCAS



